

CAPPEI

Certification d'Aptitude Professionnelle
aux Pratiques de l'Éducation Inclusive
et formation professionnelle spécialisée

Livret d'accueil
et de suivi

Année universitaire 2025 – 2026

2 0 2 5 - 2 0 2 6

CONTRAT DE FORMATION

A U C A P P E I

1- Bases contractuelles et institutionnelles

Le présent document doit permettre d'assurer « un accompagnement et un suivi coordonnés et cohérents avec la formation dispensée dans les INSPÉ (arrêté du 10-02-2017) puisqu'il s'agit d'une formation en cours d'exercice. Il s'agit d'une base contractuelle qui engage les différentes parties en vue de préparer au mieux les stagiaires à l'examen du CAPPEI.

Ces différentes parties sont :

- le stagiaire,
- l'INSPÉ et ses formateurs,
- les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, spécialisés ou non,
- les conseillers pédagogiques et tuteurs,
- les équipes de circonscriptions ASH (CPC ASH, tuteurs).

2- Éléments structurants de l'année de formation

Cette formation s'inscrit dans le cadre défini par le **décret n° 2020-1634 du 20 décembre 2020** relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée complété par l'arrêté du 10 février 2017 sur l'organisation de la formation professionnelle spécialisée. L'équipe pédagogique de l'unité de formation EI s'engage à respecter les contenus de formation proposés et le calendrier (voir en annexe). La formation est organisée volontairement en groupes dont la taille varie en fonction des thèmes abordés, des problématiques communes ou spécifiques. Elle est hybride et se décline en conférences, cours, travaux dirigés, visites et observations de structures et dispositifs d'enseignement adapté ou spécialisé, ouverture culturelle. Elle doit permettre la construction de compétences professionnelles spécifiques à l'enseignant spécialisé, compétences évaluées lors de l'examen du CAPPEI.

L'enseignant stagiaire s'engage à être présent lors de ces actions de formation.

3- La préparation aux épreuves de certification du CAPPEI

Epreuve 1

Les contenus de formation, les analyses réflexives de pratiques professionnelles, les visites des formateurs sur poste et les lectures concourent à la préparation de l'épreuve d'enseignement.

Epreuve 2

« Un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

Ce dossier de 25 pages maximum comprend (...) :

- une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse. »

Un directeur, qui est un formateur de l'INSPÉ ou un CPC ASH, sera proposé au directeur de l'INSPÉ après la régulation des sujets par l'équipe pédagogique EI.

L'accompagnement par le directeur se fera lors de rencontres, d'échanges téléphoniques, de courriels à la demande

du stagiaire. Un premier jet sera envoyé par voie électronique au plus tard le **5 décembre 2025** au directeur des écrits et au secrétariat, un second jet suivra au plus tard le **6 février 2026**. Puis, la définition de l'échéancier du travail sera le résultat d'une concertation entre le directeur et le stagiaire.

Le directeur guide l'enseignant stagiaire dans ses lectures, dans la problématisation du sujet, dans son cheminement intellectuel et l'analyse réflexive de ses pratiques dont le développement constitue l'enjeu essentiel.

La remise de cet écrit sur deux plateformes numériques de l'Académie et de l'INSPE-Hauts-de-France se fera au mois d'avril à une date à déterminer avec les services des examens du rectorat. Chaque stagiaire devra aussi déposer une version électronique de son mémoire sur le moodle de l'INSPÉ.

Epreuve 3

« La présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires. »

Une préparation à cette épreuve fera l'objet d'un temps de formation à l'INSPÉ durant l'année, et en fin de formation.

4- Une pratique accompagnée et suivie

« L'enseignant bénéficie au cours de sa formation d'un accompagnement diversifié ». (Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017)

a) L'accompagnement par les formateurs INSPÉ

L'accompagnement par les formateurs de l'INSPE se fera lors des temps d'analyse de situations professionnelles au cours desquels il s'agira d'aider l'enseignant à analyser sa pratique, à lui donner des conseils tant dans les écrits produits que sur la pratique elle-même et à le préparer à l'examen.

Si l'enseignant stagiaire rencontre des difficultés importantes sur poste, il est nécessaire d'en avertir les responsables INSPÉ et l'Inspecteur de la circonscription ASH pour envisager les aides possibles.

b) L'accompagnement par l'équipe de circonscription et de l'équipe départementale ASH

« L'enseignant reçoit en tant que de besoin la visite de conseillers pédagogiques, notamment ceux de l'équipe départementale ASH et d'enseignants - ressources de l'EI »

L'enseignant reçoit au moins 2 visites de l'équipe de circonscription et/ou de l'équipe départementale ASH.

Il s'agit à nouveau de visites qui s'inscrivent dans la perspective de conseils à l'enseignant lors de son année de formation, et de l'évolution de ses apprentissages professionnels.

Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment. Le compte-rendu ne figure pas non plus parmi les pièces à présenter à l'examen. L'Inspecteur de la circonscription ou l'Inspecteur ASH du secteur ne sont pas destinataires de cette fiche de suivi. En cas de difficultés importantes, un contact doit être établi avec les responsables de l'INSPÉ, l'Inspecteur ASH et de circonscription pour envisager les aides possibles.

c) L'accompagnement par les pairs

L'enseignant reçoit les visites régulières de son tuteur qui est désigné dès le regroupement N-1.

« Le tuteur aide le professeur en formation à acquérir une meilleure maîtrise des compétences pédagogiques, didactiques et de communication attendue pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il lui permet de repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et les besoins personnalisés de formation qui en découlent. »

L'enseignant stagiaire ne peut être tenu responsable du travail de son remplaçant lorsqu'il est à l'INSPÉ mais il doit veiller à établir une relation régulière avec celui-ci afin que l'enseignement dispensé le soit dans la plus grande continuité, dans l'intérêt des élèves.

L'enseignant en formation n'est pas à temps complet sur son lieu d'exercice ; on ne peut donc attendre de lui qu'une prise en charge modulée et progressive (proportionnée au temps de travail qu'il consacre à son lieu d'exercice et à son statut de stagiaire). Les missions et l'emploi sur poste seront aménagés de façon à permettre au stagiaire d'assurer à la fois ses tâches de formation et ses tâches d'enseignant en voie de spécialisation.

Signature au titre de l'INSPÉ	Signature des partenaires de formation
– Le directeur de l'INSPÉ Hauts de France INSPE Académie de Lille, Hauts-de-France Le Directeur Pr. Sébastien JAKUBOWSKI	IEN-ASH ou son représentant
Responsables de l'UF-EI (pour les formateurs)	IEN-CCPD ou son représentant
	Tuteur

Codage modules et contenus de formation
CAPPEI 2025-2026

Tableau 1
Module Tronc Commun 1 (MTC1)
Enjeux éthiques et sociétaux
(18h)

Intitulé cours	Codage cours
Connaissance de l'évolution de la prise en charge des EBEP (3h) CM	MTC1.1
La prise en charge des élèves à BEP en Europe et dans le monde (6h)	MTC1.2
Normal et pathologique (3h) CM	MTC1.3
Les principes de l'école inclusive (3h)	MTC1.4
Répercussions de la stigmatisation sur la scolarisation (3h)	MTC1.5

Tableau 2
Module Tronc Commun 2 (MTC2)
Cadre législatif et réglementaire
(18h)

Intitulé cours	Codage cours
Loi de février 2005 (3h) CM	MTC2.1
Connaître les autres dispositions de droit commun (PAI, PAP, PPRE, Assistance pédagogique à domicile, UPE2A, etc) (3h)	MTC2.2
Connaissance des dispositifs et structures de l'ASH et du cadre réglementaire (6h)	MTC2.3
Présentation analytique du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de juillet 2013 : Identification et analyse des compétences professionnelles spécifiques des enseignants spécialisés des 1er et 2nd degrés (3h CM)	MTC2.4
Analyse des compétences professionnelles en regard des spécificités des publics d'élèves et des contextes d'exercices. (3h)	MTC2.5

Tableau 3
Module Tronc Commun 3 (MTC3)
Connaissance des partenaires
(18h)

Intitulé cours	Codage cours
Présentation des caractéristiques et des modalités du travail en partenariat : Table ronde réunissant des acteurs de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (3h) CM	MTC3.1
Partenariat avec la MDPH (3h)	MTC3.2
Partenariat avec l'enseignant référent (3h)	MTC3.3
Organiser, structurer et planifier le travail en partenariat avec l'AESH (3h)	MTC3.4
Partenariat avec les associations (3h)	MTC3.5
Partenariat avec l'orthophoniste (3h)	MTC3.6

Tableau 4
Module Tronc Commun 4 (MTC4)
Relations avec les familles
(18h)

Intitulé cours	Codage cours
Connaître les aspects institutionnels des relations école/structures ASH/famille (6h) CM et TD	MTC4.1
Méthodologie de l'entretien (3h)	MTC4.2
Identifier les stéréotypes à l'égard des familles d'élèves à BEP (3h)	MTC4.3
Comprendre les répercussions du handicap dans le contexte familial (3h)	MTC4.4
Travailler en partenariat avec les familles (3h)	MTC4.5

Tableau 5
Module Tronc Commun 5 (MTC5)
Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
(48h)

Intitulé cours	Codage cours
Les besoins éducatifs particuliers : définition et démarche d'identification (3h) CM	MTC5.1
Approfondissement des connaissances ; fonctionnement psychologique : le développement affectif et social (3h)	MTC5.2
Implication des fonctions cognitives dans les apprentissages : la mémorisation (3h)	MTC5.3
Implication des fonctions cognitives dans les apprentissages : Métacognition et autorégulation (3h)	MTC5.4
Identification de besoins transversaux : motivationnels (3h)	MTC5.5
Identification de besoins transversaux : métacognitifs (3h)	MTC5.6
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine du langage oral et écrit et de la communication (3h)	MTC5.7
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine du raisonnement logico-mathématique (3h)	MTC5.8
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine de la construction du temps et de l'espace (3h)	MTC5.9
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine du développement moteur (3h)	MTC5.10
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine de l'autonomie et de la vie scolaire (3h)	MTC5.11
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine perceptif et attentionnel (3h)	MTC5.12
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine de l'accès à la culture (3h)	MTC5.13
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine de la socialisation (3h)	MTC5.14
Approche didactique, pédagogique et éducative en lien avec le Socle Commun des Connaissances et des Compétences et de culture et les programmes de l'enseignement primaire et secondaire : mise en œuvre de pratiques et de supports pédagogiques adaptés (6h)	MTC5.15

Tableau 6
Module Tronc Commun 6 (MTC6)
Personne-ressource
(24h)

Intitulé cours	Codage cours
Rôle et missions d'une personne-ressource ; identification des partenaires (3h) CM	MTC6.1
Contextes, moyens et modalités d'action d'une personne ressource (3h)	MTC6.2
Eléments constitutifs et finalités des projets : la démarche de l'enseignant spécialisé (3h) CM	MTC6.3
Eléments constitutifs et finalités des projets construits et utilisés par l'enseignant spécialisé avec et pour l'élève : projet individualisé, projet de classe, projet de groupe, projet personnel d'orientation, projet éducatif et projet d'aide spécialisée (9h) (3h CM et 6h TD)	MTC6.4
Eléments de connaissances relatives aux parcours de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les 1er et 2nd degrés - Connaître la place institutionnelle respective des différents acteurs du projet (3h)	MTC6.5
Savoir évaluer et réajuster le projet personnalisé de l'élève à besoins éducatifs particuliers avec les partenaires (3h)	MTC6.6

Tableau 7
Module d'approfondissement 1 (52h)
Grande difficulté scolaire 1 enfants (MA1E)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le langage oral et écrit - niveau 1 (6h)	MA1E.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le raisonnement logico-mathématique - niveau 1 (6h)	MA1E.2
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Les compétences spatio-temporelles - niveau 1 (3h)	MA1E.3
Observer et évaluer les difficultés des élèves (12h) (dont N-1)	MA1E.4
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves en grande difficulté scolaire (13h)	MA1E.5
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (3h)	MA1E.6
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA1E.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA1E.8

Tableau 8
Module d'approfondissement 1 (52h)
Grande difficulté scolaire 1 adolescents (MA1A)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le langage oral et écrit - niveau 1 (6h)	MA1A.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le raisonnement logico-mathématiques - niveau 1 (6h)	MA1A.2
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Les compétences spatio-temporelles - niveau 1 (3h)	MA1A.3
Observer et évaluer les difficultés des élèves (12h) (dont N-1)	MA1A.4
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves en grande difficulté scolaire (13h)	MA1A.5
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (3h)	MA1A.6
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA1A.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA1A.8

Tableau 9
Module d'approfondissement 2 (52h)
Grande difficulté scolaire 2 Adolescents (MA2A)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le langage oral et écrit - niveau 1 (6h)	MA2A.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le raisonnement logico-mathématique - niveau 1 (6h)	MA2A.2
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Les compétences spatio-temporelles - niveau 1 (3h)	MA2A.3
Observer et évaluer les difficultés des élèves (6h)	MA2A.4
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves en grande difficulté scolaire (13h)	MA2A.5
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (6h)	MA2A.6
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (6h)	MA2A.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA2A.8

Tableau 10
Module d'approfondissement 3 (52h)
Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école

Intitulé cours	Codage cours
Les éléments de contexte de la grande difficulté scolaire : l'environnement familial et social (6h)	MA3.1
Les éléments de contexte de la grande difficulté scolaire : l'environnement scolaire (3h)	MA3.2
La compréhension des difficultés de l'élève : le rapport à l'école, le rapport au savoir et à l'apprentissage (6h)	MA3.3
L'impact des facteurs conatifs sur les apprentissages et le comportement de l'élève à l'école (9h)	MA3.4
Observer et évaluer les difficultés des élèves (3h)	MA3.5
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour la grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (13h)	MA3.6
Coopération et partenariat spécifique de la grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (6h)	MA3.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA3.8

Tableau 11
Module d'approfondissement 4 (52h)
Troubles psychiques (MA4)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : les troubles du comportement (9h)	MA4.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : Les maladies mentales (6h)	MA4.2
Observer et évaluer les difficultés des élèves (6h)	MA4.3
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves porteurs de troubles psychiques (13h)	MA4.4
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (6h)	MA4.5
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (6h)	MA4.6
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA4.7

Tableau 12
Module d'approfondissement 5 (52h)
Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (MA5)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : Les troubles du langage (9h)	MA5.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : La dyspraxie/ TDA/H (6h)	MA5.2
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : La dyscalculie (3h)	MA5.3
Observer et évaluer les difficultés des élèves (6h)	MA5.4
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves porteurs de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (13h)	MA5.5
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (6h)	MA5.6
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA5.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA5.8

Tableau 13
Module d'approfondissement 6 (52h)
Troubles des fonctions cognitives (MA6)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : Les troubles des fonctions cognitives (15h)	MA6.1
Observer et évaluer les difficultés des élèves (12h) (dont N-1)	MA6.2
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves porteurs de troubles des fonctions cognitives (13h)	MA6.3
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (3h)	MA6.4
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA6.5
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA6.6

Tableau 14
Module d'approfondissement 7 (52h)
Troubles du spectre autistique (MA7)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : Le troubles du spectre autistique (15h)	MA7.1
Observer et évaluer les difficultés des élèves (6h)	MA7.2
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves porteurs de trouble du spectre autistique (19h)	MA7.3
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (3h)	MA7.4
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA7.5
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA7.6

Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

L'enseignant spécialisé est un professeur du premier ou du second degré. Il maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013, annexe 1).

Le présent référentiel s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. Il décrit les compétences particulières et complémentaires attendues d'un enseignant qui accède à une certification spécialisée.

Ce référentiel est conçu de telle sorte qu'il fait apparaître la spécificité des formes d'intervention des enseignants appelés à :

- exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire ;
- exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

1. L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive :

- en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif ;
- en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;
- en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives ;
- en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires ;
- en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

2. L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire :

- en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages ;
- en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle ;
- en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;
- en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;
- en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation ;
- en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

3. L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses :

- en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive
- en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers
- en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions
- en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive
- en construisant des relations professionnelles avec les familles
- en les associant au parcours de formation ;
- en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention ;
- en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;
- en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

LISTE DES CIRCONSCRIPTIONS SPÉCIALISES

AVESNES SUR HELPE – VALENCIENNES: ce.0592766l@ac-lille.fr

23 rue Chevray – 59530 LE QUESNOY
Tél. : 03. 27.61.09 63 Fax: 03.27.61 53 64

DOUAI - CAMBRAI ASH: ce.0594801y@ac-lille.fr

129 rue Simone de Beauvoir – 59540 SIN LE NOBLE
Tél. : .03.57.83.50.36

DUNKERQUE – LILLE 2 ASH : ce.0595960h@ac-lille.fr

7, rue Nationale – 59140 DUNKERQUE
Tél.: 03.28.66.58.60 Fax : 03.28.66.58.67

LILLE ASH : ce.0592785g@ac-lille.fr

Hôtel académique – Secrétariat LILLE ASH 144 rue de Bavay - 59033 LILLE Cedex
Tél. : 03.20623089 Fax: 03.20.62.33.74

LILLE 1 - Lille 3 ASH : ce.0595716t@ac-lille.fr

44 Ter rue Jean Bart – 59000 LILLE
Tél. : 03.20.58.18.61. Fax: 03.20.58.18.62

ROUBAIX-TOURCOING ASH : ce.0592794s@ac-lille.fr

8 bis rue du Roitelet_ 59200 TOURCOING
Tél. : 03.28.38.89.66 Fax: 03.20.27.96.39

ARRAS ASH : ce.0623182x@ac-lille.fr

16 rue Abel Bergaigne – 62000 ARRAS
Tél. : 03.21.71.50.85 Fax: 03.21.71.88.98

CALAIS ASH : ce.0620242b@ac-lille.fr

Circonscription de Calais ASH Zone A
183 rue de Montréal – 62100 CALAIS.
Tél. : 03.21.36.12.16 Fax: 03.21.82.36.16

LENS ASH : ce.0620245e@ac-lille.fr

Rue de La Justice – Cité 8 – 62880 VENDIN LE VIEIL
Tél. : 03.21.13.09.15 Fax. 03.21.13.09.16

Secrétariat CAPPEI

Nathalie Meirland

inspe-secretariat-cappei@univ-lille.fr

03 20 79 86 67

LES FORMATEURS DE L'INSPE

(Liste non exhaustive)

Mme BELLEGARDE Katell	katell.bellegarde@inspe-lille-hdf.fr
Mme BEAUGRAND Céline	celine.beaugrand@inspe-lille-hdf.fr
Mme BRASSELET Célénie	celenie.brasselet@inspe-lille-hdf.fr
Mme COURDENT Albine	albine.courdent@inspe-lille-hdf.fr
Mme DELAVAL Marine	marine.delaval@inspe-lille-hdf.fr
Mme DALBERA Gaëlle	gaelle.dalbera@inspe-lille-hdf.fr
Mme DESBIENS Agnès	agnes.desbiens@inspe-lille-hdf.fr
Mme DESOMBRE Caroline	caroline.desombre@inspe-lille-hdf.fr
Mme JAVOUREY Ludivine	ludivine.javourey@inspe-lille-hdf.fr
Mme RYCKEBUSCH Céline	celine.ryckebusch@inspe-lille-hdf.fr
Mme VINCENT Emmanuelle	emmanuelle.vincent@inspe-lille.hdf.fr

septembre 2025				octobre 2025				novembre 2025				décembre 2025				janvier 2026				février 2026				mars 2026				avril 2026			
		Alt 1	Alt 2			Alt 1	Alt 2			Alt 1	Alt 2			Alt 1	Alt 2			Alt 1	Alt 2			Alt 1	Alt 2			Alt 1	Alt 2			Alt 1	Alt 2
lun	01			mer	01			sam	01			lun	01			jeu	01			dim	01			dim	01			mer	01		
mar	02			jeu	02			dim	02			mar	02			ven	02			lun	02			lun	02			jeu	02		
mer	03			ven	03			lun	03			mer	03			sam	03			mar	03			mar	03			ven	03		
jeu	04			sam	04			mar	04			jeu	04			dim	04			mer	04			mer	04			sam	04		
ven	05			dim	05			mer	05			ven	05			lun	05			jeu	05			jeu	05			dim	05		
sam	06			lun	06			jeu	06			sam	06			mar	06			ven	06			ven	06			lun	06		
dim	07			mar	07			ven	07			dim	07			mer	07			sam	07			sam	07			mar	07		
lun	08			mer	08			sam	08			lun	08			jeu	08			dim	08			dim	08			mer	08		
mar	09			jeu	09			dim	09			mar	09			ven	09			lun	09			lun	09			jeu	09		
mer	10			ven	10			lun	10			mer	10			sam	10			mar	10			mar	10			ven	10		
jeu	11			sam	11			mar	11			jeu	11			dim	11			mer	11			mer	11			sam	11		
ven	12			dim	12			mer	12			ven	12			lun	12			jeu	12			jeu	12			dim	12		
sam	13			lun	13			jeu	13			sam	13			mar	13			ven	13			ven	13			lun	13		
dim	14			mar	14			ven	14			dim	14			mer	14			sam	14			sam	14			mar	14		
lun	15			mer	15			sam	15			lun	15			jeu	15			dim	15			dim	15			mer	15		
mar	16			jeu	16			dim	16			mar	16			ven	16			lun	16			lun	16			jeu	16		
mer	17			ven	17			lun	17			mer	17			sam	17			mar	17			mar	17			ven	17		
jeu	18			sam	18			mar	18			jeu	18			dim	18			mer	18			mer	18			sam	18		
ven	19			dim	19			mer	19			ven	19			lun	19			jeu	19			jeu	19			dim	19		
sam	20			lun	20			jeu	20			sam	20			mar	20			ven	20			ven	20			lun	20		
dim	21			mar	21			ven	21			dim	21			mer	21			sam	21			sam	21			mar	21		
lun	22			mer	22			sam	22			lun	22			jeu	22			dim	22			dim	22			mer	22		
mar	23			jeu	23			dim	23			mar	23			ven	23			lun	23			lun	23			jeu	23		
mer	24			ven	24			lun	24			mer	24			sam	24			mar	24			mar	24			ven	24		
jeu	25			sam	25			mar	25			jeu	25			dim	25			mer	25			mer	25			sam	25		
ven	26			dim	26			mer	26			ven	26			lun	26			jeu	26			jeu	26			dim	26		
sam	27			lun	27			jeu	27			sam	27			mar	27			ven	27			ven	27			lun	27		
dim	28			mar	28			ven	28			dim	28			mer	28			sam	28			sam	28			mar	28		
lun	29			mer	29			sam	29			lun	29			jeu	29							dim	29			mer	29		
mar	30			jeu	30			dim	30			mar	30			ven	30							lun	30			jeu	30		
				ven	31							mer	31			sam	31							mar	31						

w jours fériés/samedi/dimanche
v Vacances scolaires
p Les stagiaires alternance 1 sont présents UE
p Les stagiaires alternance 2 sont présents ULIS

inspe-lille-
hdf.fr



INSPÉ Lille HdF
365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq

Contact
Secrétariat : Nathalie Meirland
inspe-secretariat-cappei@univ-lille.fr
03 20 79 86 67

